

Présentation :

Faut-il s'étonner de la fréquence avec laquelle le thème de la relation du droit de l'Union européenne et du droit international ressurgit dans les études doctrinales ? Cette obstination à le ressasser pourrait sonner comme un aveu d'impuissance : l'incapacité de dégager une position claire et consensuelle susceptible de clore un débat qui remonte aux origines mêmes de la construction communautaire. Mais ce n'est pas parce qu'une problématique peine à trouver une explication satisfaisante qu'il faut pour autant la délaissier en la considérant comme irrévocablement insoluble. Bien au contraire sa difficulté contraint l'observateur à poursuivre un travail d'analyse périodique et régulier afin d'essayer de l'éclairer progressivement à la lumière des évolutions constantes de l'état du droit et des développements de la jurisprudence. Ceux-ci sont d'ailleurs importants tant quantitativement que qualitativement depuis notamment les travaux dirigés par M. Koskenniemi en 1996 (*International Aspects of the European Union*, The Hague, London, Boston, Kluwer Law International, 1998, 342 p.) et le colloque de la SFDI tenu sur ce thème en 1999 (*Droit international et droit communautaire. Perspectives actuelles*, Pedone, 2000, 448 p.).

Poursuivre une analyse plutôt que de tenter d'y mettre en terme, telle est l'ambition de ce colloque en choisissant d'étudier les rapports entre le droit de l'Union européenne et le droit international à travers les interactions de leurs normes respectives. Dans la continuité des recherches de juin 2009 consacrées à l'étude des *Droits fondamentaux : charnières entre ordres et systèmes juridiques* (Pedone, 2010, 336 p., préf. M. Delmas-Marty), il s'agit d'essayer de dégager des voies d'organisation du pluralisme normatif en s'intéressant cette fois à la relation particulière qu'entretiennent le droit de l'Union européenne et le droit international. C'est que, au sein de l'enchevêtrement croissant des rapports entre des ensembles de production normative différents, celui qui se noue les normes du droit de l'Union européenne et les normes du droit international présente un intérêt particulier à double titre.

D'une part et de manière générale, le principe même d'une distinction entre ces deux types de normes continue de soulever certaines difficultés. Les raisonnements et catégories juridiques peinent à rendre compte de ce phénomène. Si la singularisation des normes européennes par rapport aux normes internationales semble de plus en plus fréquemment reconnue, leur positionnement respectif est loin d'être clairement identifié que ce soit sous un angle vertical (conciliation de normes contraires) ou horizontal (combinaison de normes convergentes).

D'autre part et de façon particulière, la fréquence des interactions entre normes du droit de l'Union européenne et du droit international s'intensifie au fur et à mesure que l'Union européenne étend ses compétences : si le champ économique reste un domaine d'interaction privilégié, ceux relatifs aux questions de régulation sociale et environnementale, et de statut ou de protection des personnes, constituent désormais des illustrations nouvelles d'interposition des normes européennes. La question est de savoir comment les spécificités matérielles des problématiques en cause peuvent influencer les interactions normatives et la manière d'en concevoir l'articulation.

Afin d'être la plus objective et exhaustive possible, cette étude collective des rapports normatifs sera déclinée sous une pluralité d'angles différents, soit *rationae personae* selon la situation de celui qui porte un regard sur la relation qu'entretiennent ces deux types de normes (1^{ère} Partie), soit *rationae materiae* selon le domaine substantiel envisagé dans lequel l'interaction prend corps (2^{ème} Partie). De cette façon, pourra être esquissé un aperçu global de la manière dont les unes sont envisagées par rapport aux autres et réciproquement, afin de tenter d'identifier plus précisément la nature du rapport qui se noue entre le droit de l'Union européenne et le droit international et le cas échéant d'en tirer certains enseignements sur les moyens de penser leur coexistence.

Direction scientifique :

L. BURGORGUE-LARSEN, *Professeur à l'École de Droit de la Sorbonne.*

E. DUBOUT, *Professeur à l'Université du Maine.*

A. MAITROT de la MOTTE, *Professeur à l'Université Paris Est Créteil.*

S. TOUZÉ, *Professeur à l'Université de Poitiers.*

Inscriptions : catherine.botoko@univ-paris1.fr

COLLOQUE INTERNATIONAL

DROIT DE L'UNION EUROPEENNE ET DROIT INTERNATIONAL : LES INTERACTIONS NORMATIVES

Le jeudi 3 février 2011

**Lycée Henri IV
(23, rue Clovis, 75005 Paris, Salle des conférences)**

et

Le vendredi 4 février 2011

**A l'Ecole de Droit de la Sorbonne
(12, place du Panthéon, 75005 Paris, Salle n° 1, 1^{er} étage)**

Organisé par :



**L'INSTITUT DE RECHERCHES EN DROIT
INTERNATIONAL ET EUROPEEN DE LA SORBONNE
(IREDIES)**

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
12, place du Panthéon
75005 Paris



**LE CENTRE D'ETUDES EN DROIT INTERNATIONAL
ET COMPARE DE L'UNIVERSITE DU MAINE
(CEDICUM)**

Université du Maine – Faculté de droit, sciences économiques et de
gestion
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 9



**LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE PARIS
EST CRETEIL**

Université Paris Est – Faculté de droit
61 avenue du général de Gaulle
94010 Créteil Cedex



**LE CENTRE D'ETUDES SUR LA COOPERATION
JURIDIQUE INTERNATIONALE
(CECOJI)**

Université de Poitiers – Faculté de droit
Hôtel Aubaret
15, rue Sainte-Opportune
86022 Poitiers Cedex

JEUDI 3 FEVRIER

Approches générales : Les regards sur les interactions normatives

14.00 Accueil

Présidence :

L. Azoulay

*Professeur, Université Paris II
Institut universitaire européen*

Regards croisés :

14.15 : *Regard d'un européeniste.* Prolégomènes sur la relativité de la distinction des normes du droit de l'Union européenne et du droit international.

E. Dubout, Professeur, Université du Maine

14.40 : *Regard d'un internationaliste.* La prise en considération du droit de l'Union européenne dans l'élaboration des normes du droit international.

S. Touzé, Professeur, Université de Poitiers

15.05 Discussion - Pause

Regards comparés :

15.30 : *Regard d'un privatiste.* L'applicabilité des normes du droit l'Union européenne et du droit international.

J-S. Bergé, Professeur, Université Paris Ouest Nanterre

15.55 : *Regards de publicistes.* La condition des normes du droit de l'Union européenne et du droit international dans les droits nationaux – Table ronde réunissant :

I. Gómez Fernández, Maître de conférences, Université Carlos III Madrid

M. Luciani, Professeur, Université de Rome La Sapienza

M. Verdussen, Professeur, Université catholique de Louvain

17.00 : Discussion

17.30 Fin de la Première Partie

VENDREDI 4 FEVRIER

Approches sectorielles : Les domaines d'interactions normatives

9.15 Accueil

Matinée

Présidence :

L. Burgogue-Larsen

Professeur, Université Paris I, Ecole de Droit de la Sorbonne

La coopération économique et financière :

9.30 : L'Union européenne face à la régulation de la stabilité financière mondialisée : interaction normative ou déclin normatif ?

F. Martucci, Professeur, Université Strasbourg III

09.55 : Les interactions normatives dans le domaine des investissements. Les conséquences internationales d'une nouvelle compétence européenne.

C. Crépet Daigremont, Maître de conférences, Université Paris II

10.20 : Réflexions sur les conséquences de la subsidiarité des conventions fiscales internationales dans leur rapport avec le droit de l'Union européenne.

A. Maitrot de la Motte, Professeur, Université Paris Est Créteil

10.45 Discussion – Pause

La régulation environnementale et sociale :

11.15 : Les interactions normatives dans le domaine environnemental. La relation symbiotique entre le droit de l'Union européenne et le droit international.

C. Vial, Professeur, Université d'Evry-Val-d'Essone

11.40 : L'interaction entre normes sociales internationales et européennes : une complémentarité insuffisante.

S. de La Rosa, Professeur, Université de Valenciennes

12.05 Discussion

12.30 Déjeuner libre

Après-midi

Présidence :

J-S. Bergé

Professeur, Université Paris Ouest Nanterre

La condition des personnes :

14.30 : Une révolution européenne en droit international privé ? Les incidences du droit de l'Union européenne sur les méthodes du droit international privé à l'épreuve de la condition des personnes.

S. Billarant, Maître de conférences, Université du Maine

14.55 : Les interactions normatives dans le domaine pénal : l'exemple de la lutte contre le terrorisme.

P. Beauvais, Professeur, Université de Poitiers

15.20 Discussion - Pause

15.55 : Les interactions normatives dans le domaine des droits fondamentaux.

L. Burgorgue-Larsen, Professeur, Ecole de Droit de la Sorbonne, Université Paris I

16.20 Discussion – Fin de la Seconde Partie

Conclusions générales :

J. Rideau

Professeur émérite, Université de Nice Sophia-Antipolis

Membre honoraire de l'Institut universitaire de France